

91

E 2800(-)1990/106/20
[DoDiS-4351]

Notice du Chef du Département politique, M. Petitpierre

ENTRETIEN AVEC M. VINCENT, MINISTRE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE,
LE VENDREDI 20 AOÛT 1948, À 16 HEURES.

[Berne, 20 août 1948]

J'ai remis à M. Vincent un aide-mémoire concernant la certification des avoirs bloqués aux Etats-Unis¹, en insistant sur la nécessité d'une prolongation du délai expirant le 1^{er} septembre pour permettre à l'Office suisse de compensation de terminer son travail².

M. Vincent m'a déclaré qu'il partageait – et le Département d'Etat également – le point de vue du Gouvernement suisse sur cette question.

Au cours de l'entretien, j'ai relevé qu'il était profondément regrettable que le Gouvernement américain soit celui avec lequel la Suisse a, actuellement, le plus de difficultés. La communauté de vues des deux pays, non seulement dans les problèmes politiques et humains fondamentaux, mais aussi sur le plan économique et financier, devrait engager les Gouvernements à régler amiablement toutes les questions en suspens. Au lieu de cela se développe de plus en plus en Suisse le sentiment qu'il y a dans le Gouvernement américain une hostilité marquée à l'égard de notre pays. On explique par cette hostilité le retard apporté au règlement des indemnités dues ensuite du bombardement de Schaffhouse³, le refus de prolonger le délai dans l'affaire de la certification⁴, le litige relatif à l'accord de Washington⁵, etc. J'ai fait allusion à la possibilité de régler une fois pour toutes ces problèmes irritants.

M. Vincent m'a déclaré qu'il verrait ce qu'il pouvait faire auprès de son Gouvernement pour que celui-ci admette la prolongation de délai sollicitée par le Département politique⁶.

1. Cf. l'aide-mémoire du 20 août 1948. Non reproduit.

2. Pour la certification des avoirs suisses, cf. Nos 77 et 79 dans le présent volume.

3. Cf. E 2001(E)1967/113/98-99.

4. Cf. N° 79 dans le présent volume.

5. Cf. table méthodique du présent volume: Suite des accords de Washington.

6. Le délai de certification sera finalement prolongé jusqu'au 31 décembre 1948.